

devaient importer du pétrole de l'Orient, ils d'exécution visant à assurer la livraison, tout cela fait partie intégrante du permis conditionnel relatif à l'eau qui pourra comporter toutes les dispositions et conditions qu'il plaira à la province d'imposer.

Le cautionnement d'exécution sera fourni par une société de garantie reconnue et assurera soit la livraison de la quantité stipulée d'énergie en Colombie-Britannique, soit, dans l'éventualité d'une faillite ou de tout autre défaut de la société, un paiement comptant équivalant à la valeur de l'électricité au cours de toute la période de 50 années.

Le ministre savait qu'il devait y avoir des conditions de ce genre. Cependant, il s'efforce ici de minimiser ou de tourner en ridicule, plutôt que de chercher à se renseigner. Il pouvait se procurer ces renseignements. L'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch) a pu prendre lui-même connaissance au bureau du ministre des Mines à Victoria de l'existence d'un contrat de cette nature. Il l'a mentionné dans son discours hier, discours dans lequel il s'est montré, disons-le en passant, tout à fait juste. Le ministre ne voulait pas comprendre. Le ministre devra rendre compte d'avoir fait des déclarations dénuées de tout fondement parce qu'il n'a pas voulu se renseigner auprès du gouvernement intéressé.

Jusqu'ici, au cours de la discussion, les députés qui siègent du côté du Gouvernement ont formulé de graves reproches à l'endroit de l'entente passée avec la Kaiser. Pourtant, il n'en est pas encore un seul qui ait proposé quelque chose de mieux. On nous a parlé d'une entente à parts égales. Mais le ministre du Commerce (M. Howe) nie avoir rien dit de tel. J'ai bien entendu mentionner, pourtant, une entente à parts égales.

**Le très hon. M. Howe:** Mais quand donc ai-je dit n'avoir pas parlé d'une entente à parts égales.

**M. Low:** Vous avez dit cela hier.

**M. Quelch:** Lisez donc le hansard.

**Le très hon. M. Howe:** Je me rappelle ce que j'ai dit. Si une des parties fournit le débit et l'autre la charge, cela permet plutôt de supposer qu'il y a une entente à parts égales.

**M. Low:** Le ministre semble nous dire qu'il n'a pas parlé d'une entente de ce genre. Il reste que même s'il l'avait fait, jamais la Colombie-Britannique ne pourrait en retirer d'avantages comparables à ceux que comporte l'entente actuelle. On peut bien, du fond de son fauteuil, critiquer et tourner en ridicule

[M. Low.]

une entente à laquelle est partie la Colombie-Britannique, mais jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelque chose de mieux, de grâce, qu'on se tienne tranquille!

**M. Blackmore:** Ils n'ont absolument rien à proposer.

**M. Low:** Ils n'ont rien à proposer. Cette question est trop sérieuse pour qu'on s'en moque ou qu'on en rie. Le Gouvernement devrait commencer à en reconnaître le bien-fondé. Je souligne ce point. Je pense qu'il est facile de le démontrer. A mon sens, la seule façon d'utiliser l'eau à cet endroit des lacs Arrow, dans le réseau du fleuve Columbia, pour la production d'énergie ou à d'autres fins, serait de laisser les États-Unis produire de l'énergie. Ceci dit, je défie n'importe quel ministre de discuter la question et de me prouver le contraire. C'est impossible. Dans les circonstances, quiconque envisage sérieusement le problème ne peut que conclure qu'on est disposé à laisser cette eau se perdre pendant des générations plutôt que de l'utiliser.

Les porte-parole libéraux ont formulé des déclarations extravagantes et ont eu recours à la tactique de la peur afin de convaincre les habitants de la Colombie-Britannique et des autres régions du Canada que l'aménagement du barrage Kaiser retardera ou entravera certainement la mise en valeur future du réseau du fleuve Columbia. Je soutiens que les libéraux qui s'expriment ainsi ne peuvent apporter aucune preuve à l'appui de leurs avancés.

Pendant qu'ils s'efforcent d'étayer les arguments peu solides qu'ils exposent à l'appui de ce projet de loi, ils oublient que l'adoption du bill pourrait fort bien retarder indéfiniment l'entreprise Frobisher sur la rivière Taku, dans le nord de la Colombie-Britannique. Il faudrait se renseigner à fond sur cette conséquence possible avant de permettre au projet de loi de franchir l'étape de la deuxième lecture. C'est là un point que nous sommes disposés à discuter.

Une autre raison qui nous pousse à combattre le bill, c'est qu'il démontre une fois de plus l'illogisme du Gouvernement, surtout en ce qui a trait à l'énergie et à l'exportation de l'énergie. Je tiens à relever quelques contradictions dans sa politique en l'espèce, si tant est qu'on puisse appeler cela une politique. Prenons le cas du pétrole, domaine dans lequel le Canada ne subvient pas encore à tous ses besoins. Nous avons fait de notre mieux pour y arriver mais il y a eu des moments où il a fallu mettre les États-Unis à forte contribution. Alors qu'eux-mêmes ne subvenaient pas à leurs propres besoins et